

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2020
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Siméon LE BAIL, Sanae NEDELLEC, Philippe NEDELLEC, Patricia NORMANT, Lauriane PARIS, Corinne ROSPARS, Philippe SINDE

Absents excusés : Estelle LOIDON (procuration donnée à Lauriane PARIS)

Secrétaire de séance : Corinne ROSPARS

Date de convocation : 03 juillet 2020

Extrait du procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code électoral, le bureau a été constitué de M. Patrick URIEN, Maire, Madame Corinne ROSPARS, secrétaire, M. Pierrot BELLEGUIC et Philippe SINDE conseillers les plus âgés et Mmes Lauriane PARIS et Stéphanie CHARLOT conseillères les plus jeunes.

Monsieur Le Président a donné lecture des articles transcrits ci-dessus du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs, du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants pour l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020, de l'arrêté du Préfet qui a convoqué les Conseils Municipaux.

Election des délégués :

Le Président a ensuite invité à procéder sans débat, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 délégués.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A la suite du dépouillement les résultats sont ainsi :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : M. Pierrot BELLEGUIC : 15 voix, Mme Corinne ROSPARS : 15 voix, M. Philippe NEDELLEC : 15 voix ; ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été déclarés délégués.

Election des suppléants :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de 3 suppléants.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Mme Sanae NEDELLEC : 15 voix, Mme Patricia NORMANT : 15 voix, M. Jean-Paul HENRY : 15 voix ; ayant obtenu la majorité absolue, ils ont été déclarés suppléants

Délibération 2020-55 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur Le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'une voirie partagée sur la voie communale n°17 reliant Moulin Meur à Moulin du Roy avait été approuvé en conseil municipal du 27 avril 2020.

Il rappelle également que le montant des travaux est estimé à 97 937.20€ et pourraient être subventionnés en partie par le Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, sollicite l'aide du Conseil Départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Délibération 2020-56 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – Rénovation du système de chauffage à la cantine

Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux 2021 pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine scolaire (changement de la chaudière et des convecteurs avec mise en place d'un système de régulation).

Le montant des travaux est estimé à 28 000€ H.T

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	28 000 €	Subvention de l'Etat	22 400 €	80%
		Autofinancement	5 600 €	20%
Total	28 000 €		28 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine scolaire (changement de la chaudière et des convecteurs avec mise en place d'un système de régulation).

Questions diverses

- Ouverture d'un ERP : Maryse RAOULT a déposé un dossier de demande d'ouverture d'un ERP au lieu-dit Restanlern, le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de celui-ci.
- Lotissements : Mise en place de conditions dans le cahier des charges ou dans l'acte de vente pour prévoir le retour du terrain dans le patrimoine communal en cas de non-construction (achèvement de la construction) dans un délai précisé. Ce point est à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.